

# K-pro

HexaTrap

## DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 31 DÉCEMBRE 2026

**20€**  
REMBOURSÉS  
pour l'achat d'un  
piège moustiques  
K.Pro\*

**30€**  
REMBOURSÉS  
pour l'achat simultané  
d'un piège moustiques  
électrique et d'un pack  
de 2 pièges anti-ponte  
K.Pro\*



\*Voir les modalités au dos. Cette offre est organisée par la société Brunel, située au 16 rue Harald Stammach, Zone Industrielle de la Pilaterie WASQUEHAL (R.C.S. Lillemetropole 378 517 148), ci-après l'Organisateur.

# K-pro

## DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 31 DÉCEMBRE 2026



Pour obtenir votre remboursement :

**1/** Achetez Un piège à moustiques (3365000032541) seul ou avec un pack de 2 pièges anti-ponte (3365000032596) KPRO, entre le 01/02/2026 et le 31/12/2026 dans une enseigne distribuant les produits éligibles. Les deux produits doivent figurer sur le même ticket de caisse dans le cas de l'achat d'un piège et d'un pack de 2 pièges anti-ponte..

**2/** Inscrivez vos coordonnées complètes sur papier libre (nom, prénom, adresse postale, adresse email) et réunissez les documents suivants :  
Votre ticket de caisse original mentionnant la date d'achat, la/les référence(s) du/des produit(s) acheté(s) et l'enseigne de votre achat (en entourant ces éléments et en vous assurant qu'ils soient bien lisibles). Le code-barres de chaque produit éligible (numéro à 13 chiffres), impérativement découpé sur l'emballage du / des produit(s). De votre RIB où apparait le code IBAN de votre compte. Le RIB doit être au même nom et même adresse que votre participation.

**3/** Envoyez le tout, au plus tard le 31/01/2027, sous pli suffisamment affranchi (à votre charge) à l'adresse de l'offre :

TAKE OFF N°4471 - OFFRE AS KPRO - CS 40593 - 13595 Aix en Provence CEDEX3

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sous 2 à 3 semaines. Toute autre forme de remboursement est exclue. Les frais de participation ne seront pas remboursés par l'Organisateur. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais acheminement du courrier de participation par les services postaux (retard ou perte du courrier indépendamment de notre volonté). Toutes demandes incomplètes ou effectuées hors délai, feront l'objet d'un email indiquant les raisons du non-remboursement. L'Organisateur refusera toute réclamation s'il apparaissait des fraudes, falsifications des documents. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger tout document permettant d'attester de la véracité de la demande concernant l'identité du participant ou son achat. Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en droit de refuser la demande de remboursement. Il appartient au participant de conserver une copie de son dossier pour toute réclamation. Offre réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM-COM), limitée à une participation et un remboursement par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même coordonnées bancaires). Offre non cumulable avec une autre promotion en cours. Chaque Client, qui participe à l'Offre est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les modalités complètes de l'Offre. Pour toutes questions, contestations et complément d'information sur cette opération, vous pouvez contacter le service consommateurs en écrivant à [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) avant le 28/02/2027 en précisant le numéro de l'offre (4471 - Offre AS KPRO) dans l'objet de votre mail, l'opération sera définitivement clôturée après cette date. Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, missionnée par la société Brunel, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la société Organisatrice dans le cadre de l'offre et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.